Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212203699-20260306-2026_003-DE

COMMUNE DE TRÉMEUR
(Côtes d'Armor)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le six du mois de mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CORBEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 février 2026.

Présents : CORBEL Guy - ÉON-SALABERT Fanny - PERRAULT Stéphane - NOËL Pierrick - AUBURTIN Jérôme - BASTIEN Carole - CORLOSQUET Chantal - DESCHAMPS Marie-Noëlle - DAULT Francis - DESAINT DENIS Adeline (présente jusqu'à 20h15) - FOURNIER Yohann - MEUNIER Romain - NOËL Philippe - POINÇU Sandra - RÉHEL Jean-Paul.

Absents : Néant

Secrétaire de séance : DAULT Francis

Délibération n° 2026-003 - Présentation de l'état récapitulatif annuel des indemnités des élus

Elus	Commune		Agglomération Lamballe Terre et Mer	
	Fonction	Montant Brut	Fonction	Montant Brut
CORBEL Guy	Maire	14 797,80 €	Vice-Président	15 291,12 €
EON SALABERT Fanny	Adjointe	5 277,84 €		
PERRAULT Stéphane	Adjoint	4 069,32 €		
NOËL Pierrick	Adjoint	4 069,32 €		
CORLOSQUET Chantal	Conseillère déléguée	2 096,28 €		

Le conseil municipal prend acte de l'état récapitulatif des indemnités des élus pour l'année 2025

Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Guy CORBEL

MAIRIE DE TREMEUR
Côtes d'Armor

Le secrétaire,
Francis DAULT